

**Siège Social : 36000 Châteauroux**  
**Adresse : 2 Place des Cigarières**  
**Date de convocation : 21 novembre 2025**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Vendredi 05 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 5 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M DAUZIER

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (25)**

BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELLA-VALLE Luc, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, POINTIERE Michael, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (14)**

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à VIDAL Claude  
IMBERT Tony a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel  
JUDALET Patrick a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
NAVARRO David a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

**Étaient excusés (3)**

DEJOLLAT Daniel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent.

**Objet :** Création d'un poste d'attaché principal

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'attaché principal, compte tenu de l'évolution du poste de travail et des missions de l'agent

Cette création d'emploi sera effective dès que possible.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accepter la création de ce poste. Cette promotion sera effective au 01/01/2026.

**Article 2** : De préciser que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,



Secrétaire de Séance :

  
Claude DAUZIER